



INDRE-ET-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°37-2022-10033

PUBLIÉ LE 18 OCTOBRE 2022

Sommaire

Préfecture d'Indre et Loire /

37-2022-11-18-00001 - Décision subdélégation ordonnancement secondaire
(2 pages)

Page 3

Préfecture d'Indre et Loire

37-2022-11-18-00001

Décision subdélégation ordonnancement
secondaire

Décision de délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire

La Directrice du Pôle pilotage et ressources de la Direction départementale des Finances publiques d'Indre-et Loire,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements, notamment le 15° de l'article 43 et le I de l'article 44 ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu la décision du 21 février 2022 portant nomination de Mme Sylvie BOUTIER, Directrice du Pôle pilotage et ressources de la Direction départementale des Finances publiques d'Indre-et-Loire ;

Vu l'arrêté préfectoral du 24 février 2022 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à Mme Sylvie BOUTIER, Administratrice des Finances publiques adjointe ;

Décide :

Article 1 : Délégation de signature est donnée à M. Christophe DURAIN, administrateur des Finances publiques adjoint, adjoint à la Directrice du Pôle pilotage et ressources, pour les actes nécessitant la qualité d'ordonnateur secondaire.

Article 2 : Délégation de signature est donnée aux agents nommés ci-après, qui accomplissent des actes nécessitant la qualité d'ordonnateur secondaire, chacun en ce qui le concerne, pour les affaires traitées par le service dont il est responsable :

- Mme Maryse CONAN, inspectrice principale des Finances publiques, responsable de la Division budget, immobilier et logistique ;
- Mme Sophie HALGOURDIN, inspectrice des Finances publiques, responsable du service du budget ;
- Mme Cécile LEMOINE, inspectrice principale des Finances publiques, responsable de la Division des ressources humaines et de la formation professionnelle ;
- Mme Dominique BOULESTEIX, inspectrice des Finances publiques à la Division des ressources humaines et de la formation professionnelle ;
- Mme Nadine JAZOTTES, inspectrice des Finances publiques à la Division des ressources humaines et de la formation professionnelle ;
- M. Laurent CARRÈRE, inspecteur principal des Finances publiques, responsable du Centre de services des ressources humaines (CSRH) ;
- M. Emmanuel BONIN, inspecteur des Finances publiques, adjoint au responsable du CSRH ;

- Mme Christel DUCLOS, inspectrice des Finances publiques, adjointe au responsable du CSRH ;
- M. Rodolphe MASSE-DELESTRE, contrôleur principal des Finances publiques au CSRH ;
- M. Joël MACOIN, contrôleur des Finances publiques au CSRH.

Article 3 : Délégation de signature est donnée aux agents nommés ci-après, qui accomplissent dans

le progiciel Chorus les actes nécessitant la qualité d'ordonnateur secondaire.

1- Pour la validation des opérations dans Chorus Formulaire, en matière de recette ou de dépense, sur les programmes suivants :

- n° 156 "Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local" ;
 - n° 218 "Conduite et pilotage des politiques économiques et financières" ;
 - n° 362 "Écologie" ;
 - n° 723 "Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État" ;
 - n° 741 "Pensions civiles et militaires de retraite et allocations temporaires d'invalidité" ;
 - n° 743 "Pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre et autres pensions" ;
 - n° 907 "Opérations commerciales des domaines".
-
- Mme Maryse CONAN, inspectrice principale des Finances publiques ;
 - Mme Sophie HALGOURDIN, inspectrice des Finances publiques ;
 - Mme Nadine JAZOTTES, inspectrice des Finances publiques ;
 - Mme Maryvonne De NICOLINI, contrôleur principale des Finances publiques ;
 - Mme Véronique LANDURÉ, contrôleur principale des Finances publiques ;
 - M. Christian LATHIERE-LAVERGNE, contrôleur principal des Finances publiques ;
 - Mme Emmanuelle COUTELY, contrôleur des Finances publiques ;
 - Mme Zahia HAMICHE, agente administrative principale des Finances publiques ;
 - Mme Marion BERTHELOT, agente contractuelle des Finances publiques.

2- Pour la validation des opérations dans Chorus Formulaire, en matière de gestion d'indus sur les rémunérations sur le programme n° 156 "Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local" :

- Mme Nadine JAZOTTES, inspectrice des Finances publiques ;
- Mme Véronique LANDURÉ, contrôleur principale des Finances publiques ;
- Mme Emmanuelle COUTELY, contrôleur des Finances publiques ;
- Mme Marion BERTHELOT, agente contractuelle des Finances publiques.

Article 4 : Les dispositions de la présente décision prennent effet au 1er novembre 2022.

Article 5 : La présente délégation sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Fait à TOURS, le 18 octobre 2022

signé

Sylvie BOUTIER

Administratrice des Finances publiques adjointe